



ENR/DPC-EC/VV/V12.0-1351

Carte d'identité (personne mineure)

● A quel service s'adresser ?

Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat Civil -

Place du Mercadal – BP70167 - 09101 PAMBIERS CEDEX

Tel : 05.61.60.95.49– Fax : 05.61.60.94.80

Courriel : etat.civil@ville-pamiers.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mardi jusqu'à 19h

● Dans quel cas faire une demande ?

La carte d'identité est un document officiel justifiant de l'état civil et la nationalité du demandeur.

● Comment faire une demande ?

La personne qui exerce l'autorité parentale (père, mère ou tuteur légal) sur l'enfant prend rendez-vous au Service Etat-Civil. Elle doit présenter une pièce d'identité et un document justifiant de sa qualité.

La présence du mineur est obligatoire au dépôt du dossier.

Prise d'empreinte obligatoire à partir de 12 ans.

● Durée de validité : 10 ans

● Perte ou vol

Déclaration de perte en Mairie ou déclaration de vol au commissariat de police.

Timbre fiscal de 25 euros) (à acheter sous format papier au Centre des Impôts ou dans certains bureaux de tabac ; ou sous forme dématérialisée sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)

● Délai de délivrance : 21 jours

● Rendez-vous : dépôt des dossiers uniquement sur rendez-vous, contacter le service au 05.61.60.95.49

En cas non présentation de l'ancienne carte d'identité au retrait de la nouvelle un droit de timbre de 25 € devra être payé.





ENR/DPC-EC/VV/V12.0-1351

Carte d'identité (personne mineure)

● A quel service s'adresser ?

Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat Civil -

Place du Mercadal – BP70167 - 09101 PAMIERS CEDEX

Tel : 05.61.60.95.49– Fax : 05.61.60.94.80

Courriel : etat.civil@ville-pamiers.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mardi jusqu'à 19h

● Dans quel cas faire une demande ?

La carte d'identité est un document officiel justifiant de l'état civil et la nationalité du demandeur.

● Comment faire une demande ?

La personne qui exerce l'autorité parentale (père, mère ou tuteur légal) sur l'enfant prend rendez-vous au Service Etat-Civil. Elle doit présenter une pièce d'identité et un document justifiant de sa qualité.

La présence du mineur est obligatoire au dépôt du dossier.

Prise d'empreinte obligatoire à partir de 12 ans.

● Durée de validité : 10 ans

● Perte ou vol

Déclaration de perte en Mairie ou déclaration de vol au commissariat de police.

Timbre fiscal de 25 euros) (à acheter sous format papier au Centre des Impôts ou dans certains bureaux de tabac ; ou sous forme dématérialisée sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)

● Délai de délivrance : 21 jours

● Rendez-vous : dépôt des dossiers uniquement sur rendez-vous, contacter le service au 05.61.60.95.49

En cas non présentation de l'ancienne carte d'identité au retrait de la nouvelle un droit de timbre de 25 € devra être payé.





ENR/DPC-EC/VV/V12.0-1351

● Liste des pièces à fournir

DOCUMENTS Présenter les originaux et remettre les copies des documents demandés	1^{ère} demande	CNI périmée et/ou passeport valide	Passeport périmé et sans CNI
1 photographie d'identité réglementaire (de face, tête nue), de - de 6 mois	X	X	X
Pièce d'identité du parent qui dépose la demande	X	X	X
Justificatif de domicile de moins de 1 an (impôts sur le revenu, facture d'électricité, eau, téléphone fixe, gaz, titre de propriété de moins de 1 an, taxe d'habitation, quittance de loyer (non manuscrite), attestation d'assurance de logement ...) ou 1 attestation d'hébergement avec justificatif de domicile de moins de 1 an et carte d'identité de l'hébergeant	X	X	X
Passeport sécurisé de l'enfant	X	X	X Si passeport périmé depuis – de 5 ans
Acte de naissance de moins de 3 mois dans le cas d'une 1 ^{ère} demande, ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans	X		X Si passeport périmé depuis + de 5 ans
Carte d'identité périmée		X	
Pré-demande remplie sur le site : https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire ou dossier à retirer au guichet (rempli à l'encre noire et en majuscule) <u>Procédure à suivre pour remplir la pré-demande :</u> - Créer un compte à l'adresse indiquée ci-dessus - Valider ce compte - Réception d'un mail contenant le nom d'utilisateur et le mot de passe - Accéder à son compte pour créer la demande de passeport - Renseigner toutes les rubriques (possibilité d'enregistrer et de revenir sur son dossier à tout moment) - Réception d'un SMS, puis d'un mail. Le mail contient les consignes générales pour finaliser la demande et un récapitulatif à imprimer (en pièce jointe) pour le présenter en Mairie	X	X	X

- Cas particuliers** : En cas de divorce ou de séparation : produire le jugement de divorce ou de séparation dans son intégralité ou l'ordonnance du juge + la convention définitive ; si l'enfant est en résidence alternée : produire les 2 justificatifs de domicile et les 2 justificatifs d'identité du père et de la mère ; si l'enfant réside chez un des 2 parents : produire le justificatif d'identité et de domicile du parent où l'enfant réside ; si le mineur est né à l'étranger ou de parents étrangers ou de deux parents nés à l'étranger, il lui sera demandé de fournir selon le cas, les éléments constitutifs de sa possession d'état de français, son décret de naturalisation, son certificat de nationalité française.





ENR/DPC-EC/VV/V12.0-1351

● Liste des pièces à fournir

DOCUMENTS Présenter les originaux et remettre les copies des documents demandés	1^{ère} demande	CNI périmée et/ou passeport valide	Passeport périmé et sans CNI
1 photographie d'identité réglementaire (de face, tête nue), de - de 6 mois	X	X	X
Pièce d'identité du parent qui dépose la demande	X	X	X
Justificatif de domicile de moins de 1 an (impôts sur le revenu, facture d'électricité, eau, téléphone fixe, gaz, titre de propriété de moins de 1 an, taxe d'habitation, quittance de loyer (non manuscrite), attestation d'assurance de logement ...) ou 1 attestation d'hébergement avec justificatif de domicile de moins de 1 an et carte d'identité de l'hébergeant	X	X	X
Passeport sécurisé de l'enfant	X	X	X Si passeport périmé depuis – de 5 ans
Acte de naissance de moins de 3 mois dans le cas d'une 1 ^{ère} demande, ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans	X		X Si passeport périmé depuis + de 5 ans
Carte d'identité périmée		X	
Pré-demande remplie sur le site : https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire ou dossier à retirer au guichet (rempli à l'encre noire et en majuscule) <u>Procédure à suivre pour remplir la pré-demande :</u> - Créer un compte à l'adresse indiquée ci-dessus - Valider ce compte - Réception d'un mail contenant le nom d'utilisateur et le mot de passe - Accéder à son compte pour créer la demande de passeport - Renseigner toutes les rubriques (possibilité d'enregistrer et de revenir sur son dossier à tout moment) - Réception d'un SMS, puis d'un mail. Le mail contient les consignes générales pour finaliser la demande et un récapitulatif à imprimer (en pièce jointe) pour le présenter en Mairie	X	X	X

- **Cas particuliers** : En cas de divorce ou de séparation : produire le jugement de divorce ou de séparation dans son intégralité ou l'ordonnance du juge + la convention définitive ; si l'enfant est en résidence alternée : produire les 2 justificatifs de domicile et les 2 justificatifs d'identité du père et de la mère ; si l'enfant réside chez un des 2 parents : produire le justificatif d'identité et de domicile du parent où l'enfant réside ; si le mineur est né à l'étranger ou de parents étrangers ou de deux parents nés à l'étranger, il lui sera demandé de fournir selon le cas, les éléments constitutifs de sa possession d'état de français, son décret de naturalisation, son certificat de nationalité française.

